



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs**

**et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**

**Maison des syndicats – 1 rue Sébillot – 67 000 STRASBOURG**

**03.88.35.24.22 et 06.31.08.76.78**

**[snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)**

**<https://snudifo67.fr>**

Strasbourg, le 8 janvier 2026

A l'attention de Monsieur le Directeur académique  
des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin

Objet : la situation des enfants à la rue

Monsieur le Directeur académique,

Le **Snudi-FO** du Bas-Rhin, organisation syndicale représentative des professeurs des écoles, des PsyEN et des AESH, souhaite faire suite à l'audience accordée par vos services le 6 janvier 2026, au cours de laquelle nous avons abordé la situation particulièrement préoccupante des enfants scolarisés dormant à la rue dans notre département.

Cette rencontre a permis de partager un constat que nous faisons quotidiennement dans les écoles : des élèves, parfois très jeunes, vivent avec leur famille dans une extrême précarité, sans solution d'hébergement, dans des conditions indignes et profondément anxiogènes. Ces situations ont des conséquences lourdes sur leur santé, leur bien-être psychologique et leur capacité à apprendre.

Chaque jour, les équipes éducatives accueillent ces enfants épuisés, parfois frigorifiés, sans avoir pu se reposer, se laver ou prendre un petit-déjeuner dans des conditions normales. Au-delà de l'émotion suscitée, ces réalités placent les enseignants et les personnels dans une situation de grande détresse professionnelle : il est humainement insupportable de s'interroger, en quittant l'école, sur l'endroit où un élève passera la nuit et sur sa sécurité.

Lors de l'audience du 6 janvier, nous avons bien entendu que la question de l'hébergement d'urgence ne relève pas exclusivement de l'Éducation nationale. Pour autant, l'institution scolaire est souvent le premier service public alerté de ces situations et se trouve en première ligne pour en gérer les conséquences humaines, scolaires et émotionnelles.

C'est pourquoi, dans un esprit de dialogue et de coopération, nous attendons aujourd'hui de vos services des aides concrètes et opérationnelles permettant aux équipes de ne pas rester seules face à ces situations inhumaines. Nos collègues ont besoin de repères clairs et d'interlocuteurs identifiés. À ce titre, nous demandons notamment :

- la mise à disposition, dans toutes les écoles, d'une procédure claire et actualisée, indiquant précisément les services compétents à contacter en cas de famille ou d'enfant sans hébergement (numéros de téléphone, contacts directs, horaires, modalités d'alerte) ;

- une coordination renforcée entre la DSDEN, les services sociaux et les autres services de l'État concernés, afin que les signalements effectués par les écoles puissent aboutir rapidement à des solutions concrètes ;
- un appui institutionnel explicite aux équipes éducatives, leur permettant d'agir dans un cadre sécurisé, sans crainte d'être mises en difficulté pour avoir alerté ou accompagné des familles ;
- un accompagnement psychologique adapté pour les élèves concernés, mais également pour les personnels confrontés durablement à ces situations de grande détresse.

Notre demande ne vise pas à désigner des responsabilités individuelles, mais à permettre aux personnels de terrain de faire face, avec des outils adaptés, à des situations qui dépassent largement leur champ d'action et leurs missions habituelles. Défendre les enfants et leur dignité relève pleinement de la mission du service public d'éducation.

L'urgence demeure absolue. Aucun enfant ne devrait dormir à la rue. Aucun enseignant ne devrait être laissé seul face à une telle détresse humaine.

Dans l'attente de réponses concrètes et de mesures opérationnelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre engagement constant pour la protection, la dignité et les droits de tous les élèves.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le **Snudi-FO**,  
Yannick LEFEBURE  
Secrétaire départemental  
